

Service Restauration Scolaire et Périscolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL

Identité de l'enfant

Nom/Prénom :

Ecole : Maternelle Verdun Classe : Enseignant(e) :

A rendre à l'accueil du service scolaire, à l'accueil de la Mairie ou par mail : scolaireanimation@donchery.fr (Article 4.2.1 du règlement intérieur)

MOIS DE MAI 2025

JOUR		Périscolaire Matin	Périscolaire Avant Repas	Cantine	Périscolaire Après repas	Périscolaire Soir
Lundi	5-mai					
Mardi	6-mai					
Jeudi	8-mai	FERIE				
Vendredi	9-mai					
Lundi	12-mai					
Mardi	13-mai					
Jeudi	15-mai					
Vendredi	16-mai					
<i>Lundi</i>	<i>19-mai</i>					
<i>Mardi</i>	<i>20-mai</i>					
Jeudi	22-mai					
Vendredi	23-mai					
<i>Lundi</i>	<i>26-mai</i>					
<i>Mardi</i>	<i>27-mai</i>					
Jeudi	29-mai	FERIE				
Vendredi	30-mai	PONT				
Total général par colonne						

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire ou téléchargeable sur l'application ONE de L'ECOLE et sur le site DONCHERY de <https://www.donchery.fr> Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).

Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement (Article 5.3 du règlement intérieur)

En Numéraire

En Chèque : N°

	Nombre	TARIF	Total	Date :
Cantine : ENFANTS Cheveuges 4,50 €		5 €		
Périscolaire matin si QF* > ou égal à 630 :		2 €		Signature des parents ou Représentant légal:
Périscolaire midi si QF* > ou égal à 630 :		1 €		
Périscolaire soir si QF* > ou égal à 630 :		3,50 €		
Périscolaire matin si QF* < 630 :		1,80 €		
Périscolaire midi si QF* < 630 :		0,90 €		
Périscolaire soir si QF* < 630 :		3,30 €		
Total du règlement du mois de Mai 2025				

Planning à remettre en mairie impérativement la semaine du :

Lundi 14 avril au Vendredi 18 avril 2025 (MATIN)

Attention : Tout planning rendu après cette date engendra l'application du tarif E (tarif exceptionnel).

Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :